

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 8 décembre 2021

40 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, avenue de Caux, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique.

Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Décision modificative n° 2 - Remboursement taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2021 pour tenir compte de la demande de remboursement de taxe d'aménagement reçue des services de l'Etat suite à la caducité d'un permis de construire.

Modification des prévisions budgétaires :

Section d'investissement :

C/ dépenses 10226 taxe d'aménagement : + 66 600 €

C/ dépense 2111 opération 410 terrains nus : - 66 600 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

